

Réforme de l'enseignement technologique : un immense gâchis

La réforme du lycée, mise en application à la rentrée 2010 pour les classes de seconde, s'est poursuivie cette année au niveau des classes de première. Au niveau de l'enseignement technologique, cette réforme a été utilisée par le ministère comme un moyen de supprimer de nombreux postes : le nombre de filières proposées aux élèves a été considérablement réduit, ce qui a permis de regrouper dans une même classe des élèves qui jusqu'alors étaient dans des filières différentes.

Par ailleurs, l'enseignement théorique sur ordinateur (en classe entière) est désormais privilégié aux dépens de l'enseignement en atelier (en groupe à effectifs réduits). Certaines parties de la vie d'un produit (fabrication, maintenance,...) ne sont plus étudiées. La diminution du nombre d'heures d'atelier amoindrit l'attractivité de la voie technologique qui était jusqu'ici une bonne alternative entre la voie générale et la voie professionnelle et permettait aux élèves d'atteindre un haut niveau de qualification et une bonne insertion sociale.

La première conséquence de la mise en place de cette réforme a donc été d'entraîner une diminution du nombre d'élèves inscrits en première technologique à la rentrée 2011. A terme, si cette tendance se confirme, c'est l'existence des BTS industriels (principalement alimentés par des élèves issus de la voie technologique) qui est menacée. Avec la suppression d'activités d'atelier, de nombreuses machines, financées par les régions, sont devenues inutiles, ce qui représente un grand gâchis pour l'argent public.

Par ailleurs, la mise en application de cette réforme a entraîné un grand désarroi de nombreux collègues de STI : très peu ont été formés à ces changements et quand ils l'ont été, cela s'est fait sur leur temps libre et à distance (téléformation). Une partie des enseignements technologiques doit désormais se faire en langue étrangère, ce qui nécessite une formation adaptée.

Avec la diminution du nombre d'heures d'enseignement, certains collègues ont été forcés d'aller enseigner la technologie ou les mathématiques en collège, sans formation.

Il est donc nécessaire de se mobiliser pour exiger une autre réforme des formations industrielles et de laboratoires et éviter la transposition de la réforme des STI et STL aux autres filières de la voie technologique (STG, ST2S).

Stéphane FOURRIER, Collège André Siegfried,
St Romain de Colbosc.

Non à la casse des statuts

Suppression du statut de fonctionnaire dans l'Éducation Nationale ? Cela semble complètement impossible et pourtant, les contre-réformes successives dans l'éducation et dans la Fonction publique préparent le terrain depuis des années. On peut déjà le constater avec l'explosion de l'embauche de personnels aux statuts précaires (contractuels et vacataires et dans le secondaire, AVS-EVS dans le premier degré).

Avec la « réforme » de la formation, un certain nombre de jeunes vont être titulaires d'un master enseignement mais recalés au concours, en raison de la suppression de milliers de postes (seulement 108 places au concours des PE en Seine Maritime par exemple). Ils constituent un vivier dans lequel les établissements n'auront plus qu'à piocher pour embaucher des précaires !

La mise en place du dispositif ECLAIR représente un autre levier utilisé par le gouvernement : postes à profils, lettres de missions, contrats d'objectifs. Les enseignant-e-s de ces établissements sont affecté-e-s, et bientôt rémunéré-e-s au mérite, en dehors de toutes les règles collectives, qui garantissent l'égalité entre les collègues.

Enfin, la loi sur la mobilité dans la Fonction publique permet de licencier, après leur refus de 3 offres d'emploi, les fonctionnaires dont le poste est supprimé.

Le statut de fonctionnaire, ce n'est pas seulement une protection pour les salarié-e-s, mais aussi pour les usagers du service public, parce qu'il garantit une égalité sur tout le territoire.

Depuis plusieurs années déjà, des militant-e-s syndicaux, dont ceux de l'École Émancipée alertent la profession sur la mise en péril du statut. Le gouvernement a aujourd'hui toutes les cartes en main pour détruire le statut de fonctionnaire dans l'éducation. A la Poste, à France Telecom, cela s'est fait en moins d'une vingtaine d'années...

Alors tous et toutes ensemble, nous devons construire un grand mouvement de défense du service public et de nos statuts avant qu'il ne soit trop tard !

Stéphanie RIO, École E. Vaillant, Le Havre.

**POUR NOUS
CONTACTER**

76 : LE HAVRE : veronique.ponvert@orange.fr
ROUEN : annedesj@orange.fr
27 : BERNAY : pascal.didtsch@wanadoo.fr
PT-AUDEMER : pascal.adams@wanadoo.fr
EVREUX : jp.pallois@voila.fr
LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

Déchets nucléaires : transport à hauts risques sur les rails normands

Peu avant les vacances, un train très particulier est passé dans notre région : venu des Pays-Bas, il transportait du combustible usé hautement radioactif destiné à être "retraité" à l'usine de la Hague.

Des militants antinucléaires se sont rassemblés sur son passage (à Sotteville-les-Rouen par ex.) pour dénoncer :

- la dangerosité de ce type de transport : les wagons circulent en des lieux accessibles au public qui peuvent ainsi recevoir en 30 mn seulement la dose maximale annuelle admissible ;

- son opacité : les autorités françaises taisent soigneusement ces risques, les transports sont tenus secrets et aucun plan d'urgence n'est prévu par les collectivités concernées pour protéger les populations maintenues dans l'ignorance ;

- leur inutilité : le "traitement" ne diminue aucunement la radioactivité des déchets qui sont juste triés, mais augmente au contraire leur volume. Leur période de désintégration radioactive reste pour certains de plusieurs milliers d'années.

Pourtant, la France est régulièrement sillonnée par des transports de déchets radioactifs, en provenance de centrales françaises ou étrangères.

La tragédie de Fukushima montre, d'une part, que le risque zéro n'existe pas, d'autre part, que la logique de l'opacité inhérente à l'industrie nucléaire s'impose à tous, y compris aux gouvernements. La production d'électricité nucléaire est dangereuse et ses déchets sont ingérables. Il n'y a qu'une solution : sortir du nucléaire, le plus vite possible.

Pour en savoir plus : <http://www.sortirdunucleaire.org/>

Anne DESJARDINS, Clg Guillaume le Conquérant, Saint Saëns.

Élections professionnelles : la FSU toujours en tête dans la Fonction Publique de l'État ?

Les élections professionnelles qui viennent de se dérouler dans la fonction publique le 20 octobre dernier sont marquées par des évolutions qui nous semblent inquiétantes du point de vue du syndicalisme unitaire et de transformation sociale que nous défendons.

Certes, la première place de la FSU dans le champ de l'EN est largement confirmée : elle obtient, avec ses syndicats, entre 40 et 50% selon les scrutins, loin devant l'UNSA qui recueille un peu plus de 20% des voix. Cependant, sa représentativité est singulièrement amoindrie, à l'EN mais aussi et surtout dans l'ensemble de la fonction publique de l'état (FPE) puisque le taux de participation dans l'EN est en recul de plus de 20% à la différence de l'ensemble des autres ministères. Est-ce lié à une forme de désaveu des organisations syndicales de l'éducation ? Nous ne le pensons pas mais nous considérons plutôt que c'est le changement de modalité de vote (vote électronique dans des conditions extrêmement compliquées) qui a détourné

des dizaines de milliers de collègues de ces scrutins. Du point de vue de la représentativité globale des organisations syndicales dans la FPE, la FSU qui était largement en tête lors des scrutins précédents avec 21% perd de l'ordre de 4 à 5% et risque d'être dépassée par FO et la CGT lorsque les élections au Ministère de la Justice et à France Télécom auront eu lieu fin novembre.

La FSU a envisagé un temps de déposer des recours contre l'organisation des scrutins dans l'EN puis y a renoncé compte-tenu de ses résultats jugés positifs. Nous aurions pour notre part souhaité qu'elle soit plus offensive à ce sujet car le mode d'organisation des scrutins sous forme électronique risque dès lors de se généraliser et de contribuer à ce qu'un nombre de plus en plus important de collègues se détournent du choix de leurs représentants. Par ailleurs, nous regrettons que l'ensemble de la préparation et de la campagne pour ces élections ait été menée dans le cadre des syndicats nationaux concernés et non pas dans le cadre fédéral de la FSU, ce qui témoigne de l'affaiblissement de cette dernière face aux intérêts de ses syndicats nationaux, en particulier les plus importants.

Pierre-Emmanuel BERCHE, SNES-UP, Rouen.

Au Havre : la carotte et le bâton !

A l'abri de la crise et des déclarations tonitruantes de Sarkozy contre la Grèce, le sous-préfet du Havre poursuit sa politique d'atteinte aux droits des étrangers à étudier en France. Il renforce les contrôles de police au faciès aux abords des locaux de l'université afin de faire la chasse aux étudiant-es qui poursuivent leurs études, et cela malgré la peur et les menaces d'expulsions. Il multiplie les OQTF* contre les familles d'élèves sans-papiers remettant ainsi en cause le droit de vivre en famille.

Mais dans les deux cas, la réaction des citoyen-es, des étudiant-es, des parents d'élèves et des personnels de l'Éducation Nationale ainsi que des associations dont le RESF a été immédiate : tracts, pétition de soutien, démarches auprès des élu-es, rassemblement devant l'école P. Eluard (pour la famille Suleymanov).

Mis en échec par les mobilisations, le Sous-préfet ne désarme pas, après le bâton, il essaie la carotte ! Ses services font le forcing pour que les familles menacées acceptent « les aides au retour » qui sont, en réalité, des expulsions déguisées.

La récente victoire des associations de défense des sans-papiers obtenue à Nancy (quatre enfants libérés par la justice du centre de rétention) doit nous encourager à poursuivre le combat pour que tous obtiennent des papiers afin de pouvoir continuer à étudier et à vivre ici !

*Obligation de quitter le territoire

Alain PONVERT, Collège Joliot Curie, Le Havre.

www.ecoleemancipee.org